



## **Communiqué aux médias**

Berne, le vendredi 30 novembre 2018

### **Message relatif à la loi sur les produits du tabac : pas de protection des enfants et des jeunes**

**Le Conseil fédéral présente aujourd'hui au Parlement une loi sur les produits du tabac lacunaire quant aux points essentiels de la protection des enfants et des jeunes. Le comité de l'initiative « Oui à la protection des enfants et jeunes contre la publicité pour le tabac » demande donc au Conseil national et au Conseil des États de procéder à des modifications substantielles du projet. En même temps, le comité se pose la question de savoir pourquoi le monde politique suisse est indifférent à la santé de la jeunesse ou pour quelle raison il accorde une importance tellement plus grande à d'autres intérêts.**

#### **Accepter simplement des décès supplémentaires dus au tabagisme**

Après le rejet d'un premier message en 2016, le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui un message remanié pour une loi sur les produits du tabac et l'a transmis au Parlement. La proposition manque de courage et est inefficace. Il manque en particulier des améliorations en termes de protection des enfants et des jeunes contre le marketing des multinationales du tabac.

#### **Des mesures efficaces sont nécessaires**

En Suisse, au moins une personne par heure meurt des suites du tabagisme. Cela représente 9500 personnes par an. Parallèlement, la part de fumeuses et de fumeurs en Suisse stagne depuis 2011 à 25 %, un chiffre élevé. Cela démontre que les mesures prises jusqu'à maintenant ne sont de loin pas suffisantes !

Le comité d'initiative rejette donc catégoriquement le message relatif à la loi sur les produits du tabac dans sa nouvelle mouture et exige des modifications profondes du projet de loi au Parlement :

- une interdiction complète de la publicité pour les produits du tabac, qui comprend la presse écrite, Internet dont les médias sociaux, les affiches, les cinémas et les points de vente ;
- pas de promotion de la vente par le biais de distribution gratuite de produits du tabac, proposés par exemple par des hôtesses dans les boîtes de nuit ou sous la forme de rabais dans le style « 3 pour 2 » ;
- pas de sponsoring d'événements publics ou privés par des cigarettiers ;
- e-cigarettes et produits de tabac chauffé (heat-not-burn) : traitement égal à celui des produits du tabac habituels.



Dans la discussion, l'impôt sur le tabac disparaît car il est réglementé dans une autre loi. Dans ce domaine également, il est nécessaire d'agir car il est bien connu que le prix est un élément décisif pour la consommation, en particulier quand il s'agit de consommateurs disposant de moyens financiers limités, comme les jeunes. Nous exigeons qu'à cette occasion, la loi sur l'imposition du tabac soit aussi révisée afin de rendre possible l'augmentation de l'impôt sur le tabac en tant que prévention efficace et complément de la protection contre la publicité pour le tabac.

### **La Suisse est la lanterne rouge européenne en matière de prévention du tabagisme**

Avec une interdiction complète de la publicité, de la promotion et du sponsoring des produits du tabac, la Suisse satisferait à une des exigences essentielles de la convention-cadre internationale pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé OMS. La convention est le principal instrument pour l'endiguement de l'épidémie du tabac au niveau mondial et a été signée par 181 états. La Suisse a certes signé la convention en 2005, mais ne l'a pas ratifiée à ce jour. En Europe, seuls la Suisse, Andorre, le Liechtenstein et Monaco ne l'ont pas encore fait.

### **Initiative populaire « Enfants sans tabac »**

Pour réagir au rejet du premier message et à la nouvelle proposition de loi sur les produits du tabac, des organisations de médecins, de santé et de jeunesse ont lancé au printemps 2018 l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac ». Le but est qu'à l'avenir, les enfants et les jeunes ne soient plus exposés à de la publicité pour le tabac sur des affiches dans l'espace public. La publicité au cinéma, les annonces, le sponsoring de festivals et la publicité en ligne pour le tabac ne doivent plus exister dans le futur. Entretemps, d'autres organisations prestigieuses, comme p.ex. Swiss Olympic, soutiennent déjà l'initiative.

### **Maintenant plus que jamais – signez et protégez nos enfants**

Des cabinets médicaux, pharmacies, drogueries et associations de jeunesse collectent des signatures sur près de 6800 sites. Il est possible de remplir et d'imprimer des listes de signatures en ligne sur [https://wecollect.ch/fr/campaign/enfants\\_sans\\_publicite\\_tabac/](https://wecollect.ch/fr/campaign/enfants_sans_publicite_tabac/).

### **Pour tout autre renseignement :**

[www.enfantssanstabac.ch](http://www.enfantssanstabac.ch)

Reto Wiesli

Secrétaire du comité de l'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac »

031 508 36 10, [reto.wiesli@medecinsdefamille.ch](mailto:reto.wiesli@medecinsdefamille.ch)

Sandra Hügli-Jost

Responsable de la communication mfe – Médecins de famille et de l'enfance Suisse

078 920 24 05, [sandra.huegeli@medecinsdefamille.ch](mailto:sandra.huegeli@medecinsdefamille.ch) -

[www.medecinsdefamille.ch](http://www.medecinsdefamille.ch)